



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe d'experts No.3 sur des "thèmes spéciaux"

ORDRE DU JOUR

Réunion des 16-18 novembre 1996

GROUPE D'EXPERT N° 3 SUR LES THEMES SPECIAUX

ORDRE DU JOUR

16-18 novembre 1996

- | | | |
|-----------|--|------------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/EG3/A(96)5 |
| 2. | Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 14-16 octobre 1996 | DAFFE/MAI/EG3/M(96)4 |
| 3. | Personnel clé | |
| | -- Projet de texte du Président | DAFFE/MAI/EG3(96)16 |
| 4. | Obligations de résultat | |
| | -- Projet de texte du Président | DAFFE/MAI/EG3(96)17 |
| 5. | Privatisation | |
| | -- Projet de texte de la Commission Européenne | DAFFE/MAI/EG3(96)18 |
| | -- Contribution de la République Tchèque | DAFFE/MAI/EG3/RD(96)10 |
| 6. | Monopoles et entreprises d'Etat | |
| | -- Projet de texte du Président | DAFFE/MAI/EG3(96)19 |
| 7. | Incitations à l'investissement | |
| | -- Projet de texte de la Commission Européenne | DAFFE/MAI/EG3(96)20 |
| | -- Note de la Nouvelle-Zélande | DAFFE/MAI/EG3/RD(96)7 |

8. Pratiques des sociétés

- Projets de texte de l'Australie et de la Commission Européenne DAFFE/MAI/EG3(96)21
- Contribution de l'Australie DAFFE/MAI/EG3/RD(96)9/REV1

9. Rapport au Groupe de négociation

10. Autres questions

Documents de référence

- Textes et commentaires consolidés des Groupes de rédaction N° 1, N° 2 et N° 3 DAFFE/MAI/DG3(96)16/REV1
- Rapport du Groupe d'experts N° 3 de la l'AMI sur les thèmes spéciaux DAFFE/MAI/DG3(96)7
- Rapport du Groupe d'experts N° 1 sur le traitement des mesures fiscales dans l'AMI DAFFE/MAI/EG1(96)5
- Rapport du Groupe d'experts N° 2 sur le traitement des mesures fiscales dans l'AMI DAFFE/MAI/EG2(96)8

Notes concernant l'Ordre du Jour

Points 3 à 9

La réunion commencera à 9h30 précises le 18 novembre 1996. Une séance se tiendra le même jour en soirée entre 19h30 et 21h30. Les points de l'ordre du jour seront traités en principe dans l'ordre indiqué. La dernière partie du troisième jour sera consacrée à une dernière lecture et à la mise au point finale du rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation.

Conformément à son mandat révisé (voir l'annexe), le Groupe d'experts devra procéder à la mise au point finale de propositions précises en soumettant, si possible, des textes concernant le personnel clé, les obligations de résultat, la privatisation, les monopoles/entreprises d'Etat, les incitations à l'investissement et les pratiques des sociétés, pour examen par le Groupe de négociation à sa réunion des 18-20 décembre 1996.

Les discussions seront axées sur les textes. Les commentaires reflètent les résultats de la réunion d'octobre 1996 et les observations écrites reçues par le Secrétariat au 4 novembre 1996. Toute contribution supplémentaire des délégations sera diffusée séparément.

Point 10

En plus de la mise au point finale de son rapport au Groupe de négociation sur les six premiers "thèmes spéciaux" qui sont mentionnés dans son mandat, le Groupe d'expert devra se prononcer sur l'organisation de sa réunion des 27-28 janvier 1997, au cours de laquelle il devrait examiner les questions concernant la recherche-développement/la technologie et les obstacles non discriminatoires (critères fondés sur les "besoins du marché") en vue de faire rapport au Groupe de négociation sur ces thèmes à sa réunion des 29-31 janvier 1997.

Annexe

MANDAT REVISE DU GROUPE D'EXPERT N° 3 SUR LES "THEMES SPECIAUX"

1. Le Groupe d'experts, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé d'établir des propositions précises, comportant si possible un texte, sur les thèmes spéciaux suivants :
 - a. Personnel clé
 - b. Obligations de résultat
 - c. Privatisation
 - d. Monopoles/entreprises d'Etat
 - e. Incitations à l'investissement
 - f. Pratiques des sociétés
2. Le Groupe examinera également les questions concernant :
 - a. La recherche-développement/la technologie
 - b. Les obstacles non discriminatoires (critères fondés sur les "besoins du marché")
3. Le Groupe se réunira en novembre et fera rapport au Groupe de négociation à sa réunion de décembre 1996 sur les thèmes mentionnés au paragraphe 1.
4. Le Groupe se réunira de nouveau en janvier 1997 et fera rapport au Groupe de négociation à sa réunion de janvier 1997 sur les thèmes mentionnés au paragraphe 2.
5. Le Groupe sera dissous après soumission de son rapport de janvier 1997 au Groupe de négociation, sauf si celui-ci en décide autrement.